MERCREDI 31 JANVIER 2006



## téléphonie

## Michèle Tabarot demande l'examen d'une proposition de loi

E député-maire du Cannet, Michèle Tabarot, est cosignataire d'une proposition de loi relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile.

Elle vient de demander que cette proposition soit examinée avant la fin de l'actuelle législature.

« Depuis plusieurs années, les nouvelles technologies de communication se développent et la puissance publique s'est résolument engagée pour que chaque citoyen bénéficie d'un égal accès à ces services.

« S'il est nécessaire d'agir en faveur d'une meilleure couverture du territoire, cela ne doit pas être fait au détri-

ment de l'information des populations.

« Ainsi, la multiplication d'installations d'antennes relais de téléphonie mobile suscite l'inquiétude de nos concitoyens quant aux conséquences des émissions de ces matériels, notamment lorsque ces dernières sont implantées à proximité de lieux fréquentés par des en-

Le manque de recul scientifique dans ce domaine renforce la légitimité de ces interrogations.»

Afin de répondre aux attentes de ses concitoyens, le député-maire du Cannet, a donc cosigné la proposition de loi n° 2491 relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile.

Ce texte a été déposé à l'Assemblée Nationale et elle croit très important que son examen puisse être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée avant la fin de l'actuelle législature, car il répond à une réelle nécessité. Elle a officiellement saisi Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée Nationale, et Bernard Accoyer, président du group UMP à l'Assemblée, d'une demande en ce sens.